

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DICOM 30 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour la Journée mondiale des réfugiés portant subvention en nature

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour la Journée mondiale des réfugiés portant subvention en nature

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour la Journée mondiale des réfugiés portant subvention en nature.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour la Journée mondiale des réfugiés portant subvention en nature.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO